

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 30 JUIN 2016**

Le trente juin deux mille seize à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Anaël MARTIN, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Edwige LAVAL,

**ABSENT(S) :**

**REPRESENTE (S)**: Philippe KERNINON (par Edwige LAVAL), Jean-Luc LAMBERT (par Alfred Mathieu TERLIZZI), Jean-Michel CANCÈS (par Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE), Isabelle LIVI (par Édith BRANCHE), Anne GIETHLEN (par Séverine MARTIGNAC), Alexa OSMONT (par Olivier FAURE),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Olivier FAURE

**DATE DE CONVOCAATION** : 23 Juin 2016

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

**INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- randonnée moto du comité des fêtes de Belcastel (Aveyron) le samedi 23 juillet après-midi. Un courrier leur sera envoyé rapidement pour les informer des règles de prudence à observer dans la traversée de la commune en raison de la fête votive.
- randonnée cycliste "Le Rayon Strenquelois" le dimanche 3 juillet
- la cérémonie de remise des insignes aux maîtres-chiens du chenil le mercredi 13 juillet à Bretenoux
- l'Assemblée Générale de l'ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires) le mardi 5 juillet à St Céré. Cet organisme travaille avec le Pays d'Art et d'Histoire.
- la réalisation du diagnostic sur le schéma départemental d'amélioration des services au public par l'Etat et le Département. L'établissement de schéma résulte d'une obligation de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)
- une formation du PNR des Causses du Quercy sur la "Prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme" le 4 juillet 2016
- la publication d'un décret fixant les modalités de mise en ligne des documents budgétaires sur le site Internet des communes
- la création d'un nouveau centre de référence et d'expertise en santé publique : Santé Publique France.
- le concours 2016 "Arc Nucle Art" organisé par le CEA en partenariat avec l'Association des Maires de France concernant la restauration du patrimoine en bois.

## RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

### D. Lagarrigue :

- Les agents poursuivent tontes, désherbage, débroussaillage et entretien hebdomadaire du site de la Source Thermale.
- F. Espalieu a terminé son contrat aujourd'hui. J-Pierre Malvy reprend son service à temps partiel thérapeutique de trois mois le lundi 4 juillet.
- L'Association d'insertion APIE de Souillac a refait les peintures des sanitaires de l'office de tourisme et du sanitaire handicapés du Samayou.
- Les agents de la Communauté de Communes ont refait les peintures routières au sol dans le bourg.
- Il a participé à une démonstration de matériel de désherbage dans le Parc de la Mairie de Gramat. Plusieurs matériels présenteraient un intérêt pour la commune : facilité de mise en œuvre, rapidité du travail ..., mais nécessiteraient d'être achetés à plusieurs communes. La réflexion est en cours.

Pour le syndicat Eau et Assainissement Alvignac-Montvalent, il a participé à une réunion à Soulomès où ont été largement commentées les dispositions de la loi NOTRe. Tous les participants souhaitent pouvoir organiser une gouvernance de proximité que les compétences soient exercées par un grand syndicat départemental, le SYDED, les communautés de communes...

### O. Faure :

Le concert du Casino est confirmé pour le jeudi 4 août. C'est le groupe Mickey 3D qui se produira sur le podium précédé de TIBZ, jeune chanteur périgourdin en première partie. Pour ce concert, il est nécessaire de commander un câble 64 kva.

Le fleurissement est terminé. Les visites pour le concours des jardins fleuris ont été faites, résultats et récompenses en fin d'année.

### K. Campdoras-Ragon :

Le flyer des animations d'été a été distribué dans tous les commerces.

La préparation de la fête votive est en cours d'achèvement. Les demandes de branchements provisoires ont été faites. il reste à tondre le stade pour l'accueil des forains.

Le Comité des Fêtes signera une charte avec le SYDED pour la mise à disposition de 3 kits de poubelles pour les déchets et le tri. Ces kits sont à disposition au centre de tri de St Jean-Lagineste. I. Cépède-Lascoste ira les chercher.

### A. Martin :

Il rappelle qu'il y a de plus en plus de chiens errants. Un rappel aux propriétaires serait nécessaire.

Il demande si le SIVU envisage de mettre en place un système de vidéosurveillance à la Source. A. Terlizzi répond que la réflexion est en cours.

### S. Martignac :

Elle a remplacé I. Cépède-Lascoste pour une réunion de la commission thématique Social-Solidarité. La réflexion se poursuit sur la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Une étude de mutualisation de moyens est en cours pour la gestion des logements foyers de Souillac, St Céré, Gramat : création d'une cuisine centrale entre autres.

La prochaine commission sera centrée sur la précarité. La mise en place du CIAS devra se faire en maintenant un lien de proximité avec les communes (permanences, gestion sur place de bons alimentaires ou de combustible par exemple).

Le CIAS sera financé sur la fiscalité de la Communauté de Communes.

La visite des personnes en maison de retraite est prévue le vendredi 8 juillet.

#### E. Branche :

Elle fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion du groupe Agenda 21. Elle a été principalement consacrée au Festival Agenda 21 2017. Il sera organisé sur le thème de l'eau et aura lieu sur le site de la Source Salmière. Une des activités concernera la création de la future étiquette des bouteilles d'eau de Miers.

L'Association Les Bouchons d'Amour organise une journée de tri à Salgues avec les Diables Cadurciens le mercredi 6 juillet. Le plan incliné amovible pour l'accès des fauteuils à la salle du four est prêt.

#### I. Cépède-Lascoste :

Elle rappelle le projet de création de Maisons d'Accueil Familial. Le projet initial de construction et de gestion par le CCAS étant difficile à mettre en place, il pourrait être envisagé de vendre des terrains à prix attractif à des personnes s'engageant dans l'accueil de personnes âgées. Une annonce sera déposée en ce sens sur le site Famidac.fr.

### **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

#### SOURCE THERMALE

Il remercie tous les participants à l'inauguration de la Source Thermale. La journée s'est très bien passée, la météo a même été de la partie.

Il reste encore des travaux à réaliser sur le site, travaux demandés par l'Agence Régionale de la Santé pour finaliser le dossier de renouvellement d'agrément. Le cahier de maintenance sera mis en place immédiatement et une nouvelle ventilation créée dans

le local de forage. Une pause sera observée en juillet-août et les travaux sur le forage de la Sole (sécurisation, instrumentation) seront réalisés en septembre.

La souscription auprès de la Fondation du Patrimoine va être clôturée. Le reversement au SIVU sera demandé en septembre.

#### SALLE MULTIACTIVITES

La signature de l'acte d'achat définitif du terrain est prévue fin juillet après la fin des délais obligatoires de consultation SAFER et du droit de préemption.

Une réunion est programmée en Mairie le jeudi 11 août avec le Conseil Architecture Urbanisme Environnement et le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot. Elle permettra de fixer les missions de chacun et de finaliser les critères de construction et d'aménagement de cette salle.

### **PRET POUR L'ACHAT DES TERRAINS DE SALARD**

A. Terlizzi rappelle au élus la nécessité de recourir à un emprunt afin de financer l'achat des terrains de Salard auprès de l'indivision Daubet, terrains nécessaires à la construction de la salle multiactivités. Le montant de cet achat est fixé à 150 000 €. Il présente un tableau comparatif des propositions faites par le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, la Banque Postale et la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées sur 10 et 15 ans.

BANQUE	TAUX SUR 10 ANS	TAUX SUR 15 ANS
LA POSTE	1.01 % frais de dossier : 400 €	1.37 % frais de dossier : 400 €
CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES	0.80 % frais de dossier : 0.20% (mini 300 €)	1.10 % frais de dossier : 0.20% (mini 300 €)
CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	0.91 % frais de dossier : 200 €	pas de proposition

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI- PYRENEES et l'attribution d'un prêt aux conditions suivantes :

Montant : 150 000 €  
 Durée : 120 mois (10 ans)  
 Taux fixe : 0.80 %  
 Intérêts : trimestriels  
 Amortissement : Échéance fixe (3 905.75€)  
 Commission : 300 €

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **PERSONNEL COMMUNAL - SERVICE SCOLAIRE**

Le Maire rappelle aux élus que depuis la fermeture de la classe de CP d'Alvignac en septembre 2014, l'école de Miers accueille 20 enfants (CP + une partie du CE1). Le service de cantine est assuré au restaurant de la commune, il faut donc 2 personnes pour l'accompagnement. Les activités périscolaires de l'après-midi nécessitent également 2 personnes.

Mme Muriel Balayssac, agent technique de 2ème classe, a été mise à disposition de la commune de Miers pour exercer les fonctions d'aide à l'accompagnement et à la surveillance des repas entre 11h 50 et 13h 10 pour la cantine. Elle assure également la prise en charge d'une partie des enfants de l'école de Miers pendant les activités péri-éducatives de l'après-midi. Les frais de déplacement lui sont remboursés trimestriellement par le SIVU l'Etoile. Mme Balayssac a donné son accord de principe sans réserves pour le renouvellement de cette mise à disposition à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. Cette mise à disposition débiterait le 1er septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

A. Terlizzi demande aux élus de prendre position sur le renouvellement de cette mise à disposition auprès de la Commune de Miers.

Les élus, à l'unanimité,

- donnent leur accord sur le renouvellement de la mise à disposition de Mme Muriel Balayssac auprès de la commune de Miers pour exercer les fonctions d'aide à l'accompagnement et à la surveillance des repas entre 11h 50 et 13h 10, ainsi qu'à la prise en charge d'une partie des enfants de l'école de Miers pendant les activités péri-éducatives dans l'après-midi des lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- disent que cette mise à disposition débutera le 1er septembre 2016 pour une durée d'un an renouvelable une fois.
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION COMMUNALE**

A. Terlizzi rappelle les termes de l'arrêté préfectoral du 3 juin 2016 portant projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes sur le Nord du Lot regroupant l'actuelle communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne, la Communauté de communes Cère et Dordogne et la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy.

Ce périmètre aurait plusieurs avantages :

- la suppression du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne
- une cohérence d'aménagement sur tout le territoire du Nord du Lot.

Il demande aux élus de donner leur avis sur ce projet, à la fois sur le périmètre et la composition du futur conseil communautaire.

Vu les articles 33 et 40 de la loi n° 2015-991 portant organisation territoriale de la République (NOTRe),  
Vu les articles L5211-6- 1 et L5211-6-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Lot, à compter duquel et jusqu'au 15 juin 2016, Mme la Préfète met en œuvre les périmètres prévus dans le SDCI par arrêté,

Vu le projet d'arrêté de périmètre provisoire de Mme la Préfète du Lot prévoyant l'intégration de la commune de Sousceyrac en Quercy à la communauté de communes Cère et Dordogne, découlant de la divergence entre les schémas corréziens et lotois,

Vu l'avis défavorable de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale en date du 30 mai 2016 sur le projet d'arrêté de périmètre proposé par Mme la Préfète du Lot sus mentionné,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 Juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel EPCI comprenant les communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne, Cère et Dordogne et la commune de Sousceyrac en Quercy,

Vu la simulation de gouvernance de ce futur EPCI portant répartition de la représentativité des communes selon le droit commun,

Considérant que l'arrêté préfectoral en date du 03 juin 2016 est soumis pour avis des conseils communautaires des EPCI concernés et pour accord des conseils municipaux des communes concernées qui ont 75 jours pour se prononcer, sachant qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que l'extension, la fusion, voire la dissolution d'EPCI est prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre ; cet accord devant être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale,

Considérant que l'arrêté préfectoral portant fusion/ extension sera pris avant le 31 décembre 2016,

Considérant que ce projet de fusion/extension entraînera la dissolution du Syndicat Mixte de la Vallée de la Dordogne dont les compétences recoupent celles de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et permettra une réelle cohérence de territoire sur la totalité du Nord du Lot,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et Cère et Dordogne et extension à la commune de Sousceyrac en Quercy,
- D'approuver la composition du conseil communautaire et la répartition par commune dont le détail figure dans le tableau ci-joint en annexe.

### **BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES**

A. Terlizzi informe les élus que la FDEL (Fédération Départementale des Energies du Lot) met en place sur les années 2016 et 2017 un programme de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). La FDEL vient de transmettre les dernières décisions prises par le comité syndical relatives à la participation des communes. Celles-ci ont été largement diminuées depuis les premières approches de ce projet. En effet, suite aux économies générées par un marché global de prestations, les participations seront limitées à 15% de l'investissement et 35% du fonctionnement. Il demande aux élus de se prononcer sur la volonté de la commune de poursuivre l'étude de mise en place de cet équipement.

Les élus, à l'unanimité, demandent à la FDEL de poursuivre l'étude d'implantation de cet équipement sur la commune d'Alvignac.

### **ALLEE DE PLATANES DE SALGUES**

A. Terlizzi informe les élus qu'il rencontrera M. Serres, propriétaire du Château de Salgues, le mercredi 13 juillet avec O. Faure et J. Bressac, Couvreur. M. Serres souhaite que la commune identifie de façon certaine les problèmes posés par les platanes sur le mur de clôture et les toitures des bâtiments.

O. Faure rappelle que l'entretien des arbres et du mur de clôture a de tous temps été assuré par les propriétaires du château et que la commune n'est jamais intervenue. Il poursuit ses demandes de devis pour l'élagage éventuel de ces arbres. Il est rappelé que l'allée de platanes est identifiée comme élément remarquable dans le PLU de la commune. Le Conseil Départemental a également souhaité, dans son avis sur le concours départemental du fleurissement 2016, que cet élément de paysage soit conservé.

La réunion du 13 juillet permettra à chacun d'exposer son point de vue et la décision finale sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **PLAN D'ALIGNEMENT POUR LA MAISON PUPKO SUR LA PLACE DE L'EGLISE**

A. Terlizzi informe les élus de la demande de plan d'alignement concernant sa maison déposée par Mme Jocelyne Pupko, place de l'Église. Ce document n'existant pas, Le cabinet Experts Géo de Figeac a été chargé de le réaliser. Une réunion contradictoire a eu lieu le 23 juin 2016 et le document est en cours d'élaboration. Dès sa réception en mairie, il sera transmis à Mme Pupko.

### **WIFI PUBLIC**

A. Terlizzi informe les élus qu'il n'existe pas de réseau WIFI public sur la commune. Un Bureau d'Information Tourisme devant être mis en place à la mairie prochainement, il serait intéressant de l'installer. Il a contacté la société 2ISR qui travaille déjà pour l'Office de Tourisme et offre des tarifs préférentiels aux communes de son territoire. Le routeur WIFI à installer est facturé 99 € HT et l'abonnement mensuel au service est de 10.90 € TTC. Cet accès sera sécurisé. Il permettra aux visiteurs d'avoir un accès gratuit à Internet autant à l'intérieur de la mairie que dans son environnement immédiat.

Les élus, à l'unanimité, :

- décident d'installer un réseau sécurisé de WIFI gratuit à la mairie d'Alvignac,
- acceptent les conditions financières exposées ci-dessus
- autorisent le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

A. Terlizzi donne les résultats du Casino pour le mois de mai. Il donne lecture du bilan annuel d'exploitation envoyé par la SAS Casino d'Alvignac pour la saison 2014-2015.

E. Laval signale que, lors des visites pour le concours Jardins Fleuris, la commission a noté que certaines haies de propriétés privées, débordaient sur le trottoir et gênaient le passage des piétons. C'est notamment le cas sur l'avenue de la Source. Les propriétaires seront informés.

O. Faure informe les élus que les locataires de la Résidence Jean Chabré n'utilisent pas leur parking privé en dessous de la Résidence. Ils occupent majoritairement les places de parking situées sur la Grand Rue au détriment des usagers des commerces. Un courrier sera adressé à Lot Habitat pour signaler ce problème.

Fin de séance à 22h 55.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT